

Contrat de Formation Professionnelle

Entre les soussignés :

Perf'Hex, société spécialisée dans l'accompagnement des joueurs et des professionnels du sport, ayant son siège social au 414, rue du Général De Gaulle, SIRET 913 023 248 00010, représentée par Andy Hyeans, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée « *l'Organisme de Formation* »,

Et :

....., demeurant à
....., né(e) le
....., ci-après dénommé(e) "**l'Apprenant**",

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Apprenant suivra la formation en ligne intitulée « **Ma Métaude** », dispensée par l'Organisme de Formation.

Cette formation vise à développer des compétences liées à l'entraînement holistique, basées sur les principes d'adaptabilité, de complexité et de performance durable.

Le présent contrat concerne la session de formation de :
Janvier / Juin (rayer la mention inutile) de l'année :

Article 2 : Modalités de la formation

2-1 / Nature

Formation 100 % en ligne, accessible via une plateforme dédiée.

2-2 / Objectifs pédagogiques

Comprendre et appliquer les fondements de l'entraînement systémique et complexe, développer une approche innovante d'accompagnement des joueurs, et acquérir une méthodologie transférable dans le cadre professionnel.

2-3/ Prérequis

Expérience préalable dans l'entraînement, la préparation physique ou la pratique sportive avancée. Une appétence pour les sciences du sport et le développement humain est recommandée.

2-4/ Durée

La formation se déroule sur une période d'un an à compter de la date d'inscription, comprenant plus de 30 heures de contenus pédagogiques en ligne. Ces heures doivent être complétées par un travail personnel de l'Apprenant.

2-5/ Moyens pédagogiques et techniques

Plateforme d'apprentissage en ligne, vidéos, transcriptions, synthèses écrites, ressources téléchargeables, études de cas, forums d'échanges.

2-6/ Modalités de suivi de l'exécution

Rapport d'activité de la plateforme (temps de connexion, progression dans les modules), évaluations en ligne, mémoire pratique.

2-7/ Modalités de sanction

Attestation de formation délivrée par Perf'Hex, sous réserve d'avoir complété les modules et validé les évaluations prévues.

2-8/ Formateurs et intervenants

Formation assurée par Andy Hyeans, entraîneur-expert avec plus de 25 ans d'expérience dans l'accompagnement de joueurs de haut niveau. Des intervenants extérieurs (entraîneurs, chercheurs, experts) peuvent contribuer à titre complémentaire. Leur participation n'est pas contractuelle et peut être modifiée par l'Organisme de formation.

Article 3 : Contenu pédagogique

La formation s'articule autour de trois modules comprenant :

- Vidéos explicatives et transcriptions ;
- Synthèses des points clés ;
- Ressources complémentaires à consulter ;
- Études de cas pratiques ;
- Évaluations des connaissances ;

- Mémoire pratique.

Article 4 : Accès à la plateforme

1. L'Apprenant recevra un identifiant et un mot de passe strictement personnels.
2. Le téléchargement ou la diffusion des contenus pédagogiques est interdit.
3. Les connexions sont enregistrées pour attester du suivi effectif de la formation.

Article 5 : Obligations de l'Organisme de formation

L'Organisme s'engage à :

- Mettre à disposition l'intégralité du contenu pédagogique prévu ;
- Assurer un suivi individualisé de l'Apprenant ;
- Fournir une assistance technique en cas de difficulté d'accès à la plateforme ;
- Remettre une attestation de formation sous réserve de la validation des évaluations.

Article 6 : Obligations de l'apprenant

L'Apprenant s'engage à :

- Suivre la formation avec assiduité et sérieux ;
- Respecter les consignes techniques et pédagogiques ;
- Ne pas partager ni diffuser le contenu sans autorisation écrite ;
- Répondre aux évaluations qualité prévues dans le cadre de la démarche qualité Perf'Hex.

Article 7 : Conditions financières

Le coût total de la formation est de 2 999 € TTC.

Les modalités de paiement sont :

- Versement d'un acompte de 299 euros TTC pour réserver une place dans la prochaine session de formation ;
- Puis paiement en une fois 2700 euros TTC ou paiement en 12 mensualités de 230 euros TTC (Soit un total de 2760 euros TTC comprenant 60 euros de frais de paiement en plusieurs fois). Le paiement en une fois ou la première mensualité du paiement en 12 fois doivent être effectués avant le début effectif de la formation.

Les modalités de remboursement sont :

- Annulation par l'Organisme avant la formation → remboursement intégral.
- Interruption par l'Organisme en cours de formation → remboursement prorata temporis.
- Abandon par l'Apprenant → aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié et dans des cas précisés par la jurisprudence, au prorata temporis de la durée de formation suivie.

Article 8 : Droit de rétractation

L'Apprenant dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter sans frais, par notification écrite à contact@perfhex.com. Le remboursement des sommes éventuellement versées sera effectué sous 14 jours maximum après réception de la demande.

Article 9 : Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de :

- Force majeure empêchant la poursuite de la formation.
- Manquement contractuel grave de l'une des parties.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Tous les supports (vidéos, textes, exercices) demeurent la propriété exclusive de Perf'Hex. Toute reproduction ou diffusion non autorisée expose l'Apprenant à des poursuites.

Article 11 : Droit à l'image

L'Apprenant **peut, s'il le souhaite** (sans que cela conditionne son inscription) autoriser Perf'Hex à utiliser son image, sa fonction ou son témoignage dans un cadre promotionnel :

- Supports concernés : site internet, réseaux sociaux, supports imprimés ou vidéos.
- Durée : 5 ans maximum.
- Retrait possible à tout moment par simple notification écrite.

Article 12 : Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion de la formation et ne seront utilisées que dans ce cadre.

Conformément au RGPD, l'Apprenant peut exercer ses droits d'accès, rectification et suppression en écrivant à **contact@perfhex.com**.

Article 13 : Litiges

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable.

À défaut, compétence est donnée aux juridictions compétentes selon le droit commun.

Article 14 : Acceptation des parties

En signant ce contrat, l'Apprenant et l'Organisme de Formation déclarent accepter l'ensemble des clauses.

Fait à, **le**

Pour Perf'Hex

[Nom, fonction]

Signature :

Pour l'Apprenant

[Nom, prénom]

Signature :